

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de La Roche-Bernard / Férel / Marzan / Nivillac**

SEAFEL2023-12

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU les désignations opérées par les organismes désignés à l'article R5314-14 du code des transports,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Le conseil portuaire se compose comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementale,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. MARTEL Paul – 6 quai Saint-Antoine – 56130 LA ROCHE-BERNARD
M. RIVALAN Nicolas – 24 rue du Port La Grée – 56130 FÉREL

Suppléants : M. LE RALLE Denis – Penher – 56130 MARZAN
M. FAUCHEUX Nicolas – 57 rue Saint-James – 56130 LA ROCHE-BERNARD

3 - REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT ET DE L'EPTB VILAINE

LA ROCHE BERNARD

Titulaire : M. LE BORGNE Bruno – Mairie – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Suppléant : Mme MARCHAL Anne-Laure – 24 rue de Nantes – 56130 LA ROCHE-BERNARD

FÉREL

Titulaire : M. PINARD Daniel – 3 Riegas – 56130 FÉREL

Suppléant : M. BOSSENO Thierry – 50 la Noé blanche – 56130 FÉREL

MARZAN

Titulaire : M. AUBRY Bertrand – La Motte – 56130 MARZAN

Suppléant : M. SICHERE Emmanuel – Kerrault – 56130 MARZAN

NIVILLAC

Titulaire : M. DAVID Guy – 15 Clos Saint-James – 56130 NIVILLAC

Suppléant : M. RENARD Patrice – 19 Clos Saint-James – 56130 NIVILLAC

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VILAINE

Titulaire : M. le président de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant –
Boulevard de Bretagne – BP 11 – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Suppléant : M. le directeur général des services de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant –
Boulevard de Bretagne – BP 11 – 56130 LA ROCHE-BERNARD

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : Mme la secrétaire du Syndicat du port de La Roche-Bernard –
Mairie – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Suppléant : Néant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Titulaire : M. le directeur ou son représentant – Vedettes Jaunes – Zone Portuaire – 56190 ARZAL

Suppléant : M. le directeur ou son représentant - "Le Sarah B." - 9 quai Saint Antoine - Le Vieux Port
56130 LA ROCHE-BERNARD

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

plaisance - usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de

Titulaires : M. CARATINI Charles – 5 rue Saint-James – 56130 LA ROCHE BERNARD

M. GICQUEL Jean – 16 lotissement du Pré Neuf – 56130 NIVILLAC

M. NISON Pierre – 103 la milsandièrre – La Rablette – 44440 TEILLE

M. FOREST Bernard – 12 rue Bernier – 49460 CANTENAY EPINARD

M. RENARD Jacky – 5 rue Aubert – 50580 PORT-BAIL

Suppléants : M. TAILLEBOIS Dominique – 3 rue du Château – 37800 NOYANT DE TOURAINE

M. VANOVERBERGHE Michel – 2 rue Franz Liszt – 44700 ORVAULT

M. TESSON Patrick – 34 chemin de l'Orchère – Montjean sur Loire – 49570 MAUGES S/LOIRE

M. TESTEVIDE Thierry – 3 rue Eugène Feautrier – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président de l'association Loisirs Temps Libre ou son représentant –
5 chemin du Pâtis – 56130 LA ROCHE-BERNARD

M. le président de l'Association des usagers du port de La Roche-Bernard-Férel-Marzan
ou son représentant – 56130 LA ROCHE-BERNARD

M. MEGRET Alexis – Comptoir Nautique – Le Pont-Marzan – BP 25 –
56130 LA ROCHE-BERNARD

Suppléants : M. le président de l'Office de Tourisme de la Roche-Bernard ou son représentant –
14 rue du Dr Cornudet – 56130 LA ROCHE-BERNARD

M. le Président de la Flottille Traditionnelle de Basse Vilaine ou son représentant –
Bréhardais – 56190 NOYAL-MUZILLAC

M. ROLLAND Vincent – Promenade sur la Vilaine « Bato-Margot » – ZA de la Brivaudais –
56130 THEHILLAC

Article 2 :

Conformément à l'article R5314-24 du code des transports, la durée du mandat des membres du conseil portuaire est fixée à cinq ans.

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 29 septembre 2023

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT